UCLouvain

ldrop2011

2026

Droit des accidents et des catastrophes

5.00 crédits	30.0 h	Q2

Enseignants	Dubuisson Bernard (supplée Schamps Geneviève) ;Schamps Geneviève ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours est consacré à l'examen de plusieurs régimes d'indemnisation basés sur la survenance d'un accident ou d'une catastrophe. Certains d'entre eux se distinguent de la responsabilité civile fondée sur la faute et occupent une place déterminante dans le droit de l'indemnisation des dommages. L'enseignement accorde une attention particulière aux régimes existants ainsi qu'aux perspectives *de lege ferenda* .
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** **Maîtriser et appliquer** Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement. **2.1** . Avoir une connaissance actuelle et une maîtrise générale des principes, règles, théories, doctrines et jurisprudences donnant corps aux différentes branches du droit, en particulier le droit fiscal et le droit comptable, le droit international privé, le droit international public, le droit des sociétés, le droit patrimonial de la famille, le droit de la sécurité sociale et le droit des sûretés. 2 **2.2** . Connaître et comprendre l'influence qu'ont certaines normes et institutions européennes et internationales sur ces différentes branches du droit. **2.3** . Connaître quelques traits essentiels de ces mêmes branches du droit à l'aune de quelques systèmes étrangers et maîtriser les techniques et les réflexes de recherche en droit comparé aux fins d'approfondir ces connaissances. **2.4.** Rechercher, lire et comprendre des documents juridiques écrits en néerlandais et en anglais. Être capable de suivre un cours universitaire dans une de ces langues. **2.5** . Dans l'une ou l'autre branche du droit, pouvoir, de manière autonome et créative, diagnostiquer un problème juridique complexe, en discerner, dans les moindres détails, les difficultés, en élaguer les éléments périphériques, y apporter des solutions argumentées, fondées sur des recherches approfondies, livrées dans une synthèse claire sous-tendue par un raisonnement juridique poussé, cohérent et crédible. **2.6.** Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement. **Expliquer et convaincre** Passer aisément de la règle aux faits et inversement lors d'une discussion, communiquer de manière claire, précise, structurée et argumentée le fruit d'une recherche et le résultat d'une analyse juridiques et produire une étude juridique, dans le respect le plus absolu des règles gouvernant la production scientifique. **3.1** . Lors d'une discussion (colloque singulier, conversation collective, discours argumentatif, consultation 3 écrite ou orale, etc.), être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement. **3.2** . Exprimer à haute voix, de manière vivante, structurée et argumentée le contenu d'un savoir, le fruit d'une recherche ou le résultat d'une analyse juridique dans un français clair et précis dont le registre est adapté au contexte et aux qualités des interlocuteurs [exposé, entretien, conversation, plaidoyer, etc.] et être capable d'en faire de même, par écrit, dans le respect de l'échéance assignée. **3.3.** Pouvoir, oralement et par écrit, produire une étude juridique étayée d'illustrations pertinentes. **Réfléchir et participer** Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange. 4 **4.1.** Actualiser et parfaire ses connaissances dans les différentes branches du droit de manière autonome, et d'ainsi se forger une solide culture juridique générale. **4.2** . Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle.

	4.3 . Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice. **4.4** . Faire fructifier l'ouverture résultant : - soit d'un stage de pratique juridique et approfondir à cette occasion la capacité de contextualiser les normes, les institutions et les personnes appelées à les appliquer ; - soit du programme interdisciplinaire en création d'entreprise ; - soit d'un séjour d'échange ; - soit de cours dispensés en faculté par des professeurs étrangers. **S'interroger et s'impliquer** S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit. **5.1.** Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule. 5 **5.2** . Pouvoir, à propos d'une controverse juridique ou d'une problématique qu'il aurait identifiée, se forger et exprimer une opinion personnelle. **5.3.** A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens. **5.4.** Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation. **S'organiser et s'adapter** S'organiser dans son travail, pouvoir s'adapter à de nouveaux contextes et y évoluer positivement, en ayant intégré une logique de développement continu. **6.1.** S'organiser, planifier son travail et respecter les délais. 6 **6.2** . Identifier et intégrer, de manière autonome, les nouvelles connaissances et compétences indispensables pour pouvoir appréhender rapidement de nouveaux contextes et/ou situations, identifier ses limites et faire appel, si nécessaire, à des ressources externes adéquates. **6.3** . Intégrer une logique d'auto-évaluation, d'apprentissage et développement continu indispensable pour évoluer positivement dans son futur environnement professionnel.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'examen est écrit et porte uniquement sur la matière enseignée au cours. Il peut consister en des questions ouvertes comprenant le commentaire d'une décision de jurisprudence ou des questions "Vrai ou faux" avec justification. Les législations et réglementations vues au cours peuvent être amenées à l'examen, pour autant qu'elles ne soient pas annotées. Elles peuvent être surlignées ou fluotées. Le renvoi à d'autres dispositions légales est admis. Les articles de doctrine, les décisions de jurisprudence et les slides (powerpoint) ne peuvent pas être amenés à l'examen.
Méthodes d'enseignement	Le cours est dispensé de manière magistrale mais es étudiants sont invités à répondre aux questions posées par l'enseignant et à intervenir tout au long du cours.
Contenu	Le cours analyse les régimes spéciaux d'indemnisation mis en place par le législateur en vue de mieux protéger les victimes. Ils ont pour point commun de faire dépendre l'indemnisation de la seule survenance d'un accident répondant aux conditions légales, sans qu'il soit nécessaire de démontrer une faute de l'auteur du dommage. Il s'agit donc de régimes dérogatoires au droit commun. Quatre régimes légaux sont examinés en détail et concernent les accidents de la circulation, les accidents de la consommation, les accidents médicaux et les accidents du travail. En fonction du temps disponible une attention particulière est réservée à l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (attentats de Maelbeek et Zaventem) ou d'accidents technologiques majeurs (catastrophe de Ghislenghien).
Ressources en ligne	Il n'y a aps de syllabus. Le support du cours est composé de dias (powerpoint) ou d'autres documents cités au cours. Ceux-ci sont mis à disposition sur le site Moodle du cours.
Bibliographie	• V. le site Moodle du cours
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRLN2M	5		